

Décision

Générale

colonial

Décision n° 889 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 889

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de trois mille francs est accordé au titre de l'année 1961 à Mme Madiba Roble Ismaël, Somalie Issa Fourlaba veuve de Khaiïreh Seid Gouled. ex-mécanicien des T.P. domiciliée au quartier n° 6. Cé secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le budget local, exercice 1961.